

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20211215-D202181-DE
Reçu le 20/12/2021
Publié le 20/12/2021

délibération :
D_2021_8_1

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 09 Décembre 2021

Présents : 12

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick, Madame TERRADE Anne Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 15

Objet : Budget Commune :
Décision Modificative n°4

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur BOSSARD Jean Paul a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie
Monsieur GOUYGOU Dominique a donné pouvoir à Monsieur GRENIER Patrick

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur MORA Vincent, Madame CORBIN Manitrarritiana

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Monsieur SARRAT Rémi, Monsieur GOUYGOU Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du budget de la Commune. Les modifications sont les suivantes :

Section / Chapitre	Article	Nature	Montant
Invest / 21	2128	Autres agencement et aménagement de terrains	- 2922.15 €
Invest / 204	2046	Attribution de compensation d'investissement	+ 2922.15 €

Rémi SARRAT quitte la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 15/12/2021, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 20/12/2021

